

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 22 novembre 2022 à 18h

Date de la convocation : 16 novembre 2022

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 44

Nbre de délégués présents : 24

Nbre de pouvoirs : 11

Nbre de délégués votants : 35

Etaient présents ou excusés :

PP pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, A pour absent, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	P	BERTRAND Claude	P
ALEMANI Roger	E	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	XP	CHANE Elisabeth	E
BERTRAND Michel	XP	CHIVOT Jean-Marie	E
BISCH Stéphane	E	CHOSEROT Philippe	E
BOGARD Gérard	XP	CLAUDE Pascal	
BONNE Grégory	XP	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane		COURRIER Jean-Claude	
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	
COLIN Etienne	P	DUFOUR Carol	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	
CREMEL Denis		GEHIN Martine	
DIRAND David	E	GORNET Daniel	
DURUPT Thierry	P	GUILLOT François	E
EURIAT Thierry	P	HANS Francis	E
GIRARDIN Anne	XP	HENRY Nadine	
HAAS Francis	P	HINGRAY Jean	
HARPIN Denis	P	JACQUEMIN Anicet	
HENRI Brigitte	E	LASSERONT Elisabeth	
HUMBERT Stanislas	P	LECLERC Lionel	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	XP	MAGINEL Didier	
LABAT Antoine	P	MATHIEU Jérôme	
LACROIX Rémi	P	NICOLLE Jean-Marie	
LAGARDE Patrick	P	NOEL Gérald	
LALANDRE Jean-Marie	P	PAGELOT Dominique	E
LAURENT Bernard	E	PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	REMY Sandrine	
MEYER Gérard	P	ROBIN Patrice	
PITON Jean-Joël	P	ROUDOT Gérard	
POIRAT Hervé		SALERIO Philippe	
ROPP Bernard	P	SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	XP	STACH René	
TACQUARD Bernard	P	THIERY Luc	
TOUSSAINT Michel	XP	THIRIET Jean-Luc	
VALANCE Jacques	E	THOMAS Philippe	
VIDOT Cyril	P	VINCENT Patrick	
VONDERSCHER Jean-Marie	XP	VIRTEL François	P
WILLEMIN Jenny	XP		

Pouvoirs : D. ANDRES à A. LABAT / G. BOGARD à JF MAURICE / G. BONNE à P. LAGARDE / G. JEANDEL-JEANPIERRE à D. HARPIN / B. TOUSSAINT à JM LALANDRE / JC. SANCIER à B. AID / JM VONDERSCHER à JJ PITON / J. WILLEMIN à C. ALBERTI / C. ADAM à P. CLAUDON / M. BERTRAND à C. VIDOT / A. GIRARDIN à D. MATHIS

Délibération n° 2022/1145



Objet : Principe de reversement de la quote-part du portage du PLP et de la stratégie biodéchets sur la cotisation à l'habitant

Le 12 juillet dernier, notre Comité Syndical avait voté à la majorité le retrait du portage d'Evodia du PLPDMA et de la stratégie biodéchets.

Nous avons assuré jusqu'à fin octobre les commandes de matériels de compostage, la signalétique, les formations. Certains équipements ont encore été commandés récemment par les collectivités et pour certaines au-delà des objectifs définis de la stratégie biodéchets.

Ainsi, certaines factures sont encore en cours mais le bilan complet et définitif du dispositif engagé sera prochainement clôturé.

Je rappelle que le programme global prévention au titre de l'année 2022 était engagé financièrement à hauteur de :

- 228 699.24€ en dépenses ;
- 127 494.24 € en recettes.

Soit une cotisation prévisionnelle nette 101 207€ représentant 0.27€/habitant.

Ainsi, après bilan et clôture des comptes du pilotage du PLP et de la stratégie biodéchets engagée, le reliquat correspondant pourra être versé.

Je profite de l'opportunité pour rappeler que le PLP est un outil de pilotage de la stratégie prévention.

Je constate très fréquemment la méconnaissance ou la confusion entre le pilotage d'un plan et le portage d'actions. On peut piloter un plan et porter des actions (ce qui fut notre cas depuis fort longtemps) ou porter des actions mais pas de plan, ce qui fut le cas de certaines CL.

Je rappelle donc qu'EVODIA, depuis 1996 imagine, conçoit, organise, coordonne et porte des actions en faveur de la réduction des déchets.

Notre engagement a d'ailleurs été récompensé par la labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi » par le Ministère de l'environnement en 2014.

Ainsi donc, le PLP ne représente pas à lui seul le monopole du portage d'actions de prévention. Il est important de le préciser à ce stade car quelques collectivités nous ont écrit à ce sujet.

Et cela va continuer.



C'est le sens de notre engagement au quotidien à travers toutes les missions opérées par Evodia au titre de la gestion des déchets ménagers et assimilés : sur les OMR, la collecte sélective, la gestion des filières issues de DT y compris les nouvelles qui vont se déployer en 2023 et sans oublier bien sûr les DAE que nous gérons depuis 2004 via Sovodeb et plus récemment le GIP VALODAE.

Et puis bien sûr les éco manifestations avec l'association EMV que je préside depuis sa création cette année.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser le principe de l'éventuel reversement du reliquat du pilotage du PLP et de la stratégie biodéchets au titre de la cotisation habitant.



Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

